

ETAPE 1 : ACCÉDEZ À L'ESPACE FAMILLE

Connectez-vous sur le site Ville de Chevry-Cossigny : www.chevry-cossigny.fr

Dans l'espace famille, pavé intitulé "Mon espace famille", entrez votre identifiant et mot de passe envoyés par le service périscolaire



Si vous n'avez pas reçu ces codes contacter le service périscolaire par téléphone : 06 84 77 76 92 ou par mail : inscriptionperiscolaire@chevry-cossigny.fr

ETAPE 2 : VOTRE ESPACE FAMILLE

MON TABLEAU DE BORD

Vous pouvez visualiser toutes les informations concernant les activités de vos enfants et vous pouvez effectuer vos démarches en ligne.

Les membres de ma famille
Accédez pour chaque enfant à son agenda d'activités consommées.

Dernière démarches
Suivez l'avancée des démarches en cours.

Mes factures
Vos factures à régler, déjà payées et les archives de l'année.

Pièces justificatives
Une fois téléchargés, vos documents sont disponibles à tout moment.

Coordonnées
Modifier vos adresses postales, numéros de téléphone et courriels.



L'ESPACE FAMILLE

MA FAMILLE

Créer une inscription
Vous remplissez ici le dossier scolaire ou périscolaire de votre enfant

Gérer les réservations
Vous réservez ici des activités (accueil matin, accueil soir, restauration scolaire, centre de loisir)

Signaler une absence
Annuler la réservation de votre enfant sur les différentes activités

Simulation des tarifs
La simulation va calculer en quelques clics les tarifs qui vous seront appliqués.

ETAPE 3 : MA FAMILLE

Créer une inscription

Dans l'espace "Ma famille", sélectionnez "**Créer une inscription**"

Périscolaire

Scolaire

ENFANCE DOSSIER D'INSCRIPTION 2021-2022

LA DÉMARCHE

Chers parents,

Vous êtes sur le point de remplir une fiche de liaison qui permettra à votre enfant de bénéficier des activités périscolaires mis en place par la collectivité, à savoir :

- L'accueil du matin
- La restauration scolaire
- L'accueil du soir
- L'étude surveillée et l'accueil post-étude
- Le mercredi au centre de loisirs
- Les vacances au centre de loisirs

Ces informations sont indispensables à la bonne prise en charge de votre enfant dans les structures de la commune. De ce fait, veillez à compléter l'ensemble des champs.

Lors de votre inscription aux services périscolaires, via l'Espace Citoyen, vous devez fournir les pièces suivantes :

- Attestation CMU
- Livret de famille (parents et enfants ou à défaut l'acte de naissance de l'enfant)
- Photocopie de la carte d'identité des 2 parents
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie des vaccins de l'enfant
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile
- La photo de votre enfant
- Pour les parents séparés ou divorcés, la photocopie intégrale du jugement
- Justificatif PAI
- L'avis d'imposition 2020 de votre foyer fiscal

Attention !! pensez à préparer vos documents avant de commencer votre inscription

A l'issue de cette étape et après validation de l'inscription par le service périscolaire, vous pourrez réserver vos activités nommées ci-dessus pour l'année scolaire 2021-2022 dans l'onglet « réservations ».

Bonne inscription,

• La Direction Education, Enfance et Jeunesse

ANNULER LA DÉMARCHE **COMMENCER**

ENFANCE INSCRIPTION SCOLAIRE ELÉMENTAIRE

LA DÉMARCHE

Chers parents,

Vous êtes sur le point de remplir une fiche d'inscription scolaire.

L'inscription scolaire est une compétence et une responsabilité de la commune, elle permet de transmettre des effectifs précis aux services de l'Education Nationale afin qu'ils aient la capacité d'évaluer les besoins d'ouverture ou de fermeture de classe pour la rentrée 2021-2022

Ces informations demandées sont indispensables, de ce fait, veillez à compléter l'ensemble des champs.

Lors de votre inscription scolaire, via l'Espace Citoyen, vous devez fournir les pièces suivantes :

- Livret de famille (parents et enfants ou à défaut l'acte de naissance de l'enfant)
- Photocopie de la carte d'identité des 2 parents
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie des vaccins de l'enfant
- Pour les parents séparés ou divorcés, la photocopie intégrale du jugement
- Pour les parents non mariés mais pacésés, la photocopie de l'attestation
- Certificat de radiation si changement d'école. Si vous ne l'avez pas en votre possession merci de le fournir avant la rentrée scolaire

Attention !! pensez à préparer vos documents avant de commencer votre inscription

A l'issue de cette étape, le service scolaire validera votre dossier et vous recevrez une notification pour confirmer votre inscription.

Bonne inscription,

La Direction Education, Enfance et Jeunesse

Gérer mes réservations

Dans l'espace "Ma famille", sélectionnez "**gérer mes réservations**".

Vous pouvez **réserver** vos activités (remplissez chaque page en cliquant sur le bouton bleu)

MON ACCUEIL EDITION DE DOCUMENTS

ENFANCE
RÉSERVATION

1 - MA DEMANDE

ANNULER LA DÉMARCHÉ

Centre de Loisirs Mercredi - du 01/09/2020 au 06/07/2021 - L'île aux Loisirs - Planning

ALLER À L'ÉTAPE 2

Semaine Mois Réservations du 01/09/2020 au 06/07/2021 Juin 2021 Appliquer une périodicité

Modifications apportées ici Réservations antérieures en attente d'instruction Tout cocher / Tout décocher

| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENREDI | SAMEDI | DIMANCHE |
|----|-------|-------|--|-------|---------|--------|----------|
| 22 | 31/05 | 01/06 | 02/06 MSR MAR JOURNEE AMAR AMSR | 03/06 | 04/06 | 05/06 | 06/06 |
| 23 | 07/06 | 08/06 | 09/06 | 10/06 | 11/06 | 12/06 | 13/06 |

Signaler une absence

Dans l'espace "Ma famille", sélectionnez "**signaler une absence**".

Vous pouvez ainsi **signaler l'absence de votre enfant** (remplissez chaque page en cliquant sur le bouton bleu)

CHEVRE COSSIGNY

Votre espace famille
Simplifiez vos démarches administratives

MON ACCUEIL EDITION DE DOCUMENTS

ENFANCE
SIGNALEMENT D'ABSENCE

LA DÉMARCHÉ

Chers parents,

Toute demande non annulée par écrit sera facturée. Aucune annulation verbale ne sera prise en compte.

Absences non prévues : Seules les absences pour maladie ou raisons familiales graves sont prises en compte. La journée ne sera pas facturée à condition de fournir un certificat médical (maladie) ou un courrier motivé (raisons familiales graves) dans la semaine suivant le jour de l'absence.

Attention : lorsqu'il y a un jour férié, les annulations se font la veille du jour férié et avant 10h00 du matin.

POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES (MATIN ET SOIR)

Les familles ont la possibilité d'annuler l'inscription de leur enfant sur le site espace famille au plus tard, la veille avant 10h.

Cas particuliers :

- En cas de grève, dès qu'elle en est informée, la Municipalité annule automatiquement les repas et les accueils des classes concernées, dans ce cas, les familles ne seront pas facturées. S'il y a la mise en place du Service Minimum d'Accueil (SMA), les familles seront invitées à inscrire leurs enfants à la pause méridienne et aux accueils périscolaires
- En cas d'absences de l'enseignant, aucune annulation ne sera prise en compte le jour même. Les familles ont la possibilité d'annuler en cas d'absence de plusieurs jours.

POUR L'ÎLE AUX LOISIRS

Annulations du mercredi (hors vacances scolaires) : si l'enfant doit s'absenter pour une quelconque raison, prévenir la Mairie par courrier ou sur le Site Espace-Famille au plus tard 24h avant la date d'annulation (Toute annulation non formulée à l'avance est facturée).

Annulations pendant les vacances scolaires :

- Les annulations ne seront pas prises en compte, au-delà des dates limites d'inscription, sauf sur présentation d'un certificat médical ou justificatif valable. En absence de toute justification valable, le montant pour la période où l'enfant était inscrit, sera intégralement enté.
- Néanmoins, vous pouvez prévenir de l'absence de votre enfant par écrit (courrier déposé en Mairie ou courriel à l'adresse suivante : inscriptionperiscolaire@chevre-cossigny.fr, la veille avant 10h. (Jours ouvrés : le vendredi pour le lundi). Ainsi, seule l'annulation des repas sera prise en compte.

La Direction Education, Enfance et Jeunesse

ANNULER LA DÉMARCHÉ COMMENCER

MODALITÉS DE PAIEMENT

Depuis votre Espace Famille, sur votre "tableau de bord", cliquez sur "Vos factures".

Réglez vos activités consommées de différentes façons : directement en **ligne via le site internet**, par **prélèvement automatique** ou **régler directement en mairie**



MON ACCUEIL EDITION DE DOCUMENTS



MES FACTURES

ADHÉSION À LA FACTURE/COMPTE EN LIGNE

ADHÉSION À LA FACTURE/COMPTE EN LIGNE

Vous avez la possibilité de modifier l'adhésion à la facture en ligne.



Enfance : Non adhérent



Enfance : Non adhérent

MODIFIER

